



Concours Général Agricole SIA PARIS 2022

La Normande
L'ÉLEVEUR LIBÉRÉ

PROGRAMME

DIMANCHE
27 FÉVRIER
2022
10H30 - 14H00
Grand ring (hall 1)

6 SECTIONS

- *sections 1b et 1a* : femelles en lait en cours de 1^{ère} lactation
- *section 2* : femelles en lait en cours de 2^{ème} lactation
- *section 3* : femelles en lait en cours de 3^{ème} lactation
- *section 4* : femelles en lait en cours de 4^{ème} lactation
- *section 5* : femelles en lait en 5^{ème} lactation et plus

pas de synthèse pour les femelles en cours de 1^{ère} lactation

pas de section vaches taries

Les sections prévues sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la liste d'animaux retenus.

PRIX SPECIAUX

- Meilleure bouchère
- Meilleure fromagère
- Meilleure laitière
- Meilleures Mamelles Jeune & Adulte
- Prix d'Honneur Jeune
- Prix d'Honneur Adulte
- Grande Championne

LES NORMES D'ADMISSION

Une production brute minimale est exigée au meilleur des contrôles de novembre ou décembre 2021, au moment du passage de votre technicien pour la présélection.

Pour les primipares, 18 kg minimum au meilleur des deux contrôles de novembre ou décembre 2021, ou au contrôle de janvier 2022 si vêlage en décembre 2021.

Pour les autres femelles, 22 kg minimum au meilleur des deux contrôles de novembre ou décembre 2021, ou au contrôle de janvier 2022 si vêlage en décembre 2021.

Tous les animaux doivent atteindre au moins l'un des minimas de production ci-dessous ou, pour les primipares, la lactation qualifiante de la mère doit atteindre l'un de ces minimas :

Frais d'inscription : 20 € TTC par animal, qui seront déduits de votre indemnité.

Pour ceux qui font appel aux vétérinaires sur le salon, le coût des médicaments et de l'intervention seront également déduits. Seules les lactations terminées au 31 décembre 2021 sont prises en compte.

rang de lactation	Lait brut (Kg)	TP (‰)	TB (‰)
1 ^{ère} lactation	6.000	32,0	38,0
2 ^{ème} lactation	6.500	32,0	38,0
3 ^{ème} lactation	7.000	32,0	38,0

Pour les femelles en cours de 1^{ère} et 2^{ème} lactation, le 1^{er} vêlage doit avoir eu lieu avant l'âge de 3 ans, ou le 2^{ème} vêlage avant l'âge de 4 ans. A partir de la 3^{ème} lactation, on ne tient plus compte de l'âge aux deux premiers vêlages.

Les vaches devront avoir vêlé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 (la durée de traitement des transplantations embryonnaires ne sera pas décomptée). Les femelles doivent être déclarées à la naissance et issues de l'insémination artificielle.

Les animaux doivent impérativement appartenir à l'éleveur lors du passage de la commission de pré-choix.

Pour être admis à exposer, les éleveurs doivent obligatoirement être adhérents

au service élaboré de l'Organisme de Sélection en race Normande et à jour de leur cotisation 2021, être adhérents à une contrôle laitier officiel avec un contrat officiel. La date limite d'inscription est fixée au **15 décembre 2021**. **Toute demande illisible, incomplète ou reçue après cette date ne sera pas prise en compte.** Sauf cas de force majeure, l'éleveur a l'obligation de présenter les animaux inscrits qui auront été retenus.

La Commission Concours se réserve le droit de modifier le règlement.

Le département de la Manche assurera la permanence de 10 jours.

La Commission Concours vous conseille d'assurer vos animaux pour la durée du Salon.

Informations sur le sanitaire

En matière de tuberculose, et uniquement si les animaux proviennent des cheptels classés à risque tels que listés ci-dessous, les animaux proviennent d'un cheptel qui a réalisé la totalité de la prophylaxie vis-à-vis de la tuberculose dans les 4 mois précédents l'entrée sur le Salon et, s'ils sont âgés de plus de 12 mois, présentent eux-mêmes un résultat négatif à une intradermo tuberculination comparative datant de moins de 4 mois :

- cheptels ayant retrouvé leur qualification depuis moins de 10 ans après avoir été reconnus atteints ;
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque a été constaté avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose (et pour lequel la suspicion n'a pas été levée) ;
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque est constaté avec un foyer confirmé de tuberculose dans la faune sauvage ;
- cheptels provenant de « Zone à Prophylaxie Renforcée ». Le règlement sanitaire peut être amené à évoluer

→ N'hésitez pas à contacter votre GDS pour connaître précisément le statut de votre élevage.

En matière d'IBR-IPV et de BVD, une analyse individuelle sera obligatoire dans les 21 jours au plus précédant l'entrée sur le salon. Le règlement sanitaire officiel vous sera communiqué dès sa parution.



BULLETIN D'INSCRIPTION CGA PARIS 2022

ATTENTION : INSCRIPTION VALABLE UNIQUEMENT PAR MAIL, COURRIER OU VIA LE SITE INTERNET

à retourner avant le **15 décembre 2021**

à Organisme de Sélection en race Normande - 13 rue du Gué Thibout - 61700 Domfront-en-Poiraie
ou à contact@osnormande.fr ou via www.lanormande.com

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro d'élevage* : _____ Raison Sociale* : _____

Adresse* : _____

Code Postal* : _____ Commune* : _____ Tél. : _____

Mobile* : _____ Email* : _____ @ _____

(*) OBLIGATOIRE POUR UNE INSCRIPTION VALIDÉE

Nom de l'animal*	Numéro à 10 chiffres*	Date de Naissance	Date dernier vêlage	Date insémination

PS : Une réponse de confirmation de réception de votre inscription vous sera envoyée uniquement par mail